

circulait en Nouvelle-Écosse. Sur réception de la lettre de M. Uren, j'ai fait circuler ce renseignement. C'est tout ce que je pouvais faire. On m'avait dit que le rapport ne sortait pas des cadres de l'Office, donc que je n'y avais pas accès. J'ai transmis ces renseignements à diverses cellules syndicales. Après quoi, la direction du syndicat *United Mine Workers* m'a fait savoir qu'on m'enverrait le rapport afin de me mettre au courant de ce qui se passait à Ottawa.

Le ministre des Mines, à l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, avait un exemplaire de ce rapport. On lui a demandé de le déposer mais il a refusé. Il a informé l'assemblée législative de la Nouvelle-Écosse qu'il avait obtenu ce document à titre confidentiel et qu'il ne pouvait donc pas le déposer. Je suis par conséquent porté à croire que tous ceux qui en avaient un exemplaire l'avaient obtenu en vertu d'arrangement confidentiel.

J'ai demandé au député d'Assiniboia s'il avait trouvé, dans le rapport Vissac, des choses satisfaisantes au sujet de la situation en Nouvelle-Écosse. Il m'a répondu que certaines recommandations apportaient un secours, à son avis, si on y donnait suite. Je lui ferai remarquer que ses idées ne correspondent pas à celles des dirigeants du syndicat des mineurs car ils n'ont pas caché, au mois de novembre dernier, qu'ils avaient le rapport mais ne l'ont pas distribué aux mineurs à qui ils sont sensés venir en aide. Ils ne l'ont signalé à aucun syndicat local. Ils ne pouvaient donc approuver le rapport Vissac...

**M. Argue:** J'invoque le Règlement, monsieur le président. On a dit que j'aurais déclaré que ce rapport renfermait des solutions au problème de l'industrie du charbon. On m'a posé cette question quand j'avais la parole; j'ai répondu qu'à mon avis le rapport renfermait assez de recommandations pour justifier...

**Des voix:** Cela n'a rien à voir au Règlement.

**M. Argue:** ...que cette question soit posée au ministre. Je voulais savoir du ministre si, à son avis, il renfermait des recommandations.

**M. MacInnis:** L'honorable député se trompe, et le comité se rend compte, d'après son propre aveu, qu'il n'est pas spécialiste en matière de charbon. Par conséquent, je pense qu'il s'en tiendrait aux renseignements que lui fourniraient les tenants du parti, qui sont également les dirigeants du syndicat *United Mine Workers*, qui n'ont dit mot de ce rapport depuis novembre dernier. Ils l'avaient en leur possession et, s'il contenait des choses utiles pour les mineurs du Cap-Breton, ils avaient l'obligation sacrée de le faire circuler

[M. MacInnis.]

parmi les hommes, pour qu'ils puissent bénéficier de tout ce que M. Vissac avait jugé bon d'écrire. Ils ne l'ont pas fait. On m'a tourné en ridicule parce que je n'ai pu me procurer le rapport Vissac pour le faire circuler parmi les membres du syndicat des mineurs, mais les dirigeants qui ont jugé bon de me couvrir de ridicule ont admis plus tard que le rapport était disponible dans leurs propres bureaux de direction en novembre dernier. S'il était aussi précieux qu'ils le prétendaient, pourquoi ne l'ont-ils pas diffusé parmi les mineurs?

Je voudrais revenir sur les observations du député de Gloucester. C'était aussi un discours rédigé par quelqu'un d'autre.

**M. Robichaud:** J'invoque le Règlement, monsieur le président, mon discours n'était pas écrit.

**M. MacInnis:** Je m'excuse auprès du député. Toutefois, faute d'une meilleure expression, je dirai que je suis très surpris qu'une personne puisse réunir à elle seule tant d'erreurs! Rien de ce qu'il a dit n'était juste, sauf ce qui se rapportait aux résolutions et aux lettres qui lui avaient été envoyées de la Nouvelle-Écosse et dont il a donné lecture.

Le député a parlé de production. Il a donné des chiffres et signalé au comité comment régresse l'industrie minière. J'aimerais citer certaines déclarations du hansard de mardi, à propos des conditions dans les mines de la Nouvelle-Écosse. J'aimerais tout d'abord attirer l'attention du comité sur le fait que non seulement ce député a posé au spécialiste des mines de charbon, mais ce critique improvisé des charbonnages, dans l'opposition officielle, n'a fait qu'une seule visite au Cap-Breton, n'a vu qu'une seule fois l'exploitation du Cap-Breton et à ma connaissance n'y est jamais revenu. Malgré cela, il s'est fait de la réclame et s'est institué critique des charbonnages au sein de l'opposition officielle. J'aimerais signaler à la page 5763 du hansard les propos qu'a tenus le député après la communication du ministre mardi dernier. Il a dit entre autres choses:

Toutefois, ainsi que le ministre l'a signalé, cette aide n'est qu'un expédient pour empêcher la fermeture des mines...

On voit clairement ici, monsieur le président, que cette personne n'a aucun intérêt, parce que la communication du ministre ne donnait aucunement à entendre que les mines seraient sauvées. S'il s'intéressait le moins à cette question, il saurait qu'il y a plus d'une semaine, les journaux de l'endroit ont annoncé que la houillère de Caledonia n'a pas été fermée aujourd'hui, comme il l'a